

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_38
id. 4847

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS

À l'occasion de cette session, un point sur la politique départementale menée en direction des bâtiments est fait.

a - Travaux annuels

Travaux dans les maisons des solidarités (*article 231313 -sous-fonction 48*)

Des travaux sur les réseaux d'assainissement et de pluvial sur le site de la maison des solidarités avenue Marcel Unal à Montauban sont à réaliser.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2019 de 10 000 € sur l'article 231313 – 48 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Travaux annuels dans les gymnases (*article 231314 -sous-fonction 221*)

Les plaques de bardage en cuivre du gymnase Jean Jaurès ont été dérobées en avril 2019. Pour mettre en sécurité le site, des filets ont été posés sur l'ensemble de la façade. Il faut maintenant reconstituer le bardage avec des plaques en résine, d'une teinte à définir en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2019 de 150 00 € sur l'article 231314 – 221 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Travaux annuels dans les cours des collèges « mis à disposition » (*article 231722 -sous-fonction 221*)

La réfection complète de la cour du collège Jean Rostand à Valence d'Agen a été réalisée cet été. Des travaux de sécurisation de la zone parking/poubelles par la réalisation d'une chape et la mise en place d'un abri pour les containers seront prochainement réalisés. Enfin, des travaux de sécurisation par la mise en place d'un portail, portillon et clôtures sur l'arrière du site seront prochainement lancés.

De plus, il convient d'inscrire une opération de mise en place de portail au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val qui avait été initialement prévue dans le programme des travaux et qui en raison de sa nature doit être imputée sur la ligne budgétaire des « cours ».

Pour mener à bien ces opérations, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2018 de 49 000 € sur l'article 231722 – 221 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Travaux annuels dans les collèges « mis à disposition »
(article 2317312 -sous-fonction 221)

Une mise aux normes thermiques du bâtiment sciences a été réalisée cet été au collège Ingres à Montauban par le remplacement des menuiseries et la mise en place d'une isolation par l'extérieur. Dans le cadre de cette opération, la rénovation du mur pignon avec la mise en peinture des murs intérieurs a également été réalisée. À l'issue de l'appel d'offre, une plus-value de 63 000 € a été constatée.

Il est proposé pour finaliser cette opération d'augmenter l'autorisation de programme de 2018 de 63 000 € sur l'article 2317312 – 221 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

b - Travaux pluriannuels

Travaux dans les collèges et installations sportives

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Lors de la réunion de l'Assemblée départementale à l'occasion du budget primitif de 2019, une autorisation de programme a été votée pour l'opération d'extension de la cuisine et de la plonge de la demi-pension du collège.

Les études sont en cours pour cette opération.

Collège Pierre Darasse à Caussade :

La restructuration du collège Pierre Darasse porte sur trois opérations : atelier Segpa, construction d'un préau en architecture textile et bâtiment internat.

Les travaux de restructuration de la Segpa ont débuté en octobre 2018 et ont été réceptionnés en juillet dernier.

Les études sont à réaliser pour la construction d'un préau.

À noter que suite à des dysfonctionnements sur l'alarme incendie du bâtiment internat, des travaux de sécurité ont été lancés (remplacement du système de sécurité incendie).

Segpa du collège Jean de Prades à Castelsarrasin :

Le 13 mai dernier a eu lieu l'inauguration des travaux de restructuration de la Segpa du collège Jean de Prades.

Ces travaux ont débuté en août 2018 sur une durée de 9 mois et ont porté sur deux bâtiments : l'atelier et l'ALTI (atelier de laboratoire de technologie industrielle).

Des mises aux normes électriques, de sécurité, une réfection de l'étanchéité des toitures et des façades, le remplacement des ouvrants et la réfection des salles ont été réalisés.

Collège Pays de Serres à Lauzerte :

Dans une première phase, le Département a décidé de programmer la restructuration de la zone demi-pension pour répondre aux exigences réglementaires, d'hygiène et de sécurité notamment.

Ce projet porte sur la réfection totale de la cuisine et du réfectoire. Pendant les travaux, l'étage supérieur servira de réfectoire transitoire et les repas seront confectionnés à l'EHPAD de la commune.

Les travaux ont commencé en juillet 2019 et vont durer jusqu'à fin décembre.

Dans un deuxième temps, il sera étudié la restructuration du centre de documentation et d'information, de la salle informatique et d'une salle banalisée.

Construction d'un 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne :

Le chantier a débuté en janvier 2019. La partie « gros-oeuvre » est presque terminée:

- le bâtiment "A" (zone technique et demi-pension) est hors d'eau hors d'air : l'étanchéité et les menuiseries sont posées,
- le deuxième étage du bâtiment "B" (bâtiment pédagogique) est en train d'être terminé.

L'équipe de maîtrise d'œuvre maintient l'objectif de livraison du collège fin mai-début juin 2020.

Il est proposé d'inscrire en 2019, 2 500 000 € de crédits de paiements prévus en 2020.

Les études du plateau sportif sont en cours.

Construction d'une halle sportive au collège Manuel Azaña à Montauban :

Les travaux de construction de la halle sportive ont été réceptionnés et le bâtiment est utilisé depuis la rentrée scolaire.

Un projet de parking (le long de l'avenue d'Ardus) sera finalisé pour des travaux dernier trimestre 2019.

Travaux dans les bâtiments du pôle des solidarités humaines

Réhabilitation de la maison des solidarités du 13 rue Docteur Labat à Montauban :

Après les travaux de réaménagement des deux bâtiments (accueil et PMI) en 2018, il est prévu de réaliser d'ici fin d'année, l'isolation thermique par l'extérieur. Ces travaux, en site occupé, devront être programmés en coordination avec la responsable de l'établissement.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin :

Les travaux sont en cours ; après le réaménagement du bâtiment récent (ex centre hospitalier), les travaux se portent maintenant sur l'ancien bâtiment, jusqu'en décembre 2019.

Création de la maison des solidarités de Montech sur le site de l'ancienne gendarmerie :

L'appel d'offres est en cours ; les travaux commenceront en décembre 2019, pour une durée de 12 mois.

Restructuration et extension des bâtiments du pôle des solidarités humaines pour la maison départementales des personnes handicapées :

Le permis de construire a été déposé fin septembre et les études des dossiers de consultations des entreprises sont en cours afin de lancer l'appel d'offre au cours du mois d'octobre.

Il est proposé de diminuer l'autorisation de programme de 1 800 000 € à 1 680 000 € sur l'article 231313 sous-fonction 52, 120 000 € étant prévus pour l'achat du bâtiment voisin sur une autre ligne budgétaire, avec la ratification de tous les crédits de paiement.

Travaux dans les subdivisions départementale et leurs antennes

Reconstruction du centre technique départemental : *(article 2313186 - sous-fonction 621)*

Le 22 février dernier un incendie s'est déclaré dans les ateliers au centre technique départemental à Montauban. Des travaux de première urgence ainsi que divers contrôle ont été réalisés.

Des discussions sont en cours avec les assurances. Parallèlement, les services étudient les différentes solutions de reconstruction afin de rendre plus fonctionnel le site.

Il est proposé :

- de régulariser la ligne budgétaire et d'augmenter l'autorisation de programme de 2019 de 22 000 € ;
- de créer une autorisation de programme de 300 000 € sur l'article 2313186 - 621 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Travaux dans les bâtiments culturels

Travaux de sauvegarde de l'abbaye de Belleperche :

Les travaux de mise en place d'une citerne de réserve d'eau incendie ont été terminés et réceptionnés par le service départemental d'incendie et de secours.

Les travaux de sauvegarde vont voir leur seconde tranche se réaliser à partir de fin d'année.

Travaux de restructuration des archives départementales :

Le programme a été défini avec le conservateur des archives. Les travaux consistent en la restructuration intérieure des archives et de la maison « Bégué-Razzali » attenante. L'appel d'offres travaux est en cours pour un commencement en fin d'année 2019.

Travaux de réhabilitation de la médiathèque départementale :

Les travaux de la médiathèque font partie d'une opération pluri-annuelle. Après la réalisation de l'étanchéité du bâtiment à l'été 2018 et la transformation d'un ancien logement de fonction pour l'extension des bureaux en 2019, la tranche de travaux à venir porte sur la réfection de l'ensemble des menuiseries du site.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Travaux annuels

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231313 - sous-fonction 48 (travaux dans les maisons des solidarités), une augmentation de l'autorisation de programme 2019 de 10 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231314 - sous-fonction 221 (travaux annuels dans les gymnases), une augmentation de l'autorisation de programme 2019 de 150 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2313186 - sous-fonction 621 (travaux annuels dans les subdivisions et antennes), une augmentation de l'autorisation de programme 2019 de 22 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231722 - sous-fonction 221 (travaux annuels dans les cours « mis à disposition »), une augmentation de l'autorisation de programme 2018 de 49 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2317312 - sous-fonction 221 (travaux annuels dans les collèges « mis à disposition »), une augmentation de l'autorisation de programme 2018 de 63 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;

Travaux pluriannuels

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2313126 – sous-fonction 221 (construction du collège de Verdun-sur-Garonne), la ratification de 2 500 000 € de crédits de paiement en 2019 initialement prévus sur 2020 ;
- Décide de ramener l'autorisation de programme de la ligne budgétaire article 231313 – sous-fonction 52 (restructuration et extension des bâtiments du pôle des solidarités humaines pour la maison départementales des personnes handicapées) à 1 680 000 € avec la ratification de tous les crédits de paiement en 2019 ;
- Adopte, concernant la ligne budgétaire article 2313186 – sous-fonction 621 (reconstruction de l'atelier du centre technique départemental à Montauban), la création d'une autorisation de programme 2019 de 300 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC